



Bulletin Officiel des actes de la RATP

Délibération de la séance du 27 novembre 2015 du conseil d'administration de la RATP Réorganisation des implantations tertiaires sur vdf. projet ELYPS

Conclusion d'un BEFA

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu les articles L.2142-1 à L.2142-15 du code des transports, notamment l'article L.2142-6 dudit code,

Vu le décret n°59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP notamment pris en son article 6-11,

Vu la cartographie des implantations tertiaires de la RATP 2015,

Vu la plaquette de présentation BNP,

Vu l'étude réalisée par la Sté Jones Lang Lassalle concernant l'estimation de l'actif locatif immobilier du futur bâtiment ELYPS,

Vu l'engagement de la commune de Fontenay-sous-Bois du 5 novembre 2015 à réaliser tous les aménagements nécessaires pour sécuriser le parcours du RER A jusqu'au bâtiment ELYPS,

Connaissance prise des divers éléments du dossier concernant le projet de bail en l'état futur d'achèvement :

AUTORISE la signature du bail en l'état futur d'achèvement de l'immeuble dénommé ELYPS sis au 11 rue Louison Bobet 94120 FONTENAY SOUS BOIS.

Aux effets ci-dessus, le Conseil d'administration donne tous pouvoirs à la Présidente-Directrice générale, avec faculté de déléguer, afin de finaliser la négociation du bail, passer et signer tous actes consécutifs ou nécessaires, accomplir toutes formalités, élire domicile et généralement, faire le nécessaire qu'implique la mise en œuvre de la présente délibération.

La présidente-directrice générale de la RATP

Signé : Elisabeth Borne